

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018

A la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 4 juin 2018 à 19H.30 heures.

Sont présents: Mesdames Brigitte Chapados, Lorraine Michaud, Julie D'Astous et messieurs Renaud Fortin, Fernand Caron et Deave D'Astous tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Gilbert Pigeon. La directrice générale/secrétaire-trésorière, madame Christiane Berger est aussi présente.

Prière, et bienvenue de monsieur le maire.

RÉSOLUTION 156-2018 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Lorraine Michaud, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 157-2018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Deave D'Astous, appuyé par madame Brigitte Chapados et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté avec l'ajout de points.

RÉSOLUTION 158-2018 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018,
Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité que ce procès-verbal est adopté.

*****RAPPORT DES REPRÉSENTANTS**

Corporation de développement : AGA le mardi 12 juin 2018

OTJ : aucun point

Bibliothèque municipale : aucun point

Festival : Madame Lorraine Michaud, présidente du Festival, demande une aide financière.

RÉSOLUTION 159-2018 COMMANDITAIRE FESTIVAL DE LA P'TITE CAMPAGNE

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Deave D'Astous et résolu unanimement que la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière verse une aide financière de **1 500\$** au festival.

Rapport de l'inspecteur en bâtiments : Permis émis à Steve Michaud et Patrick Berger.

****Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le **RÈGLEMENT NUMÉRO 242-2018 et 243-2018**

Je, soussignée, Christiane Berger, directrice générale & secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, certifie :

Que le nombre de personnes habiles à voter sur les règlements #242-2018 et 243-2018 est de : trente-six (36);

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de : quatorze (14);

Que la procédure d'enregistrement des règlements numéro 242-2018 et 243-2018 a été ouverte à 8 heures le 14 mai 2018 et fermée à 19h le même jour;

Que le nombre de signatures apposées est de : zéro (0)

En conséquence, je déclare,

Que les règlements numéro 242-2018 et 243-2018 sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.

EN FOI DE QUOI, je signe le présent certificat, à Saint-Eugène-de-Ladrière, ce quinzième jour de mai 2018.

Christiane Berger
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière

******LE MAIRE A DÉPOSÉ SON RAPPORT 2017**

RÉSOLUTION 160-2018 OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LA VENTE D'UNE GRATTE À NEIGE USAGÉE

ATTENDU QUE : une seule soumission a été déposée;

Il est proposé par madame Lorraine Michaud, appuyé par madame Brigitte Chapados et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition le Location P.P.C au montant de **278\$** excluant les taxes.

*****AVIS DE MOTION** est donné par madame Lorraine Michaud pour le dépôt du projet de règlement **NUMÉRO. 244-2018** pour l'abrogation du règlement **NUMÉRO 209-2014** ayant pour but d'établir une politique d'embauche et des conditions de travail du personnel cadre et des employés municipaux.

RÈGLEMENT 244-2018

Règlement **NUMÉRO 244-2018** pour l'abrogation du règlement **NUMÉRO 209-2014** ayant pour but d'établir une politique d'embauche et des conditions de travail du personnel cadre et des employés municipaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que le Conseil Municipal de Saint-Eugène-de-Ladrière ordonne et statue, par le présent règlement, ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. BUT DU RÈGLEMENT

Le but du présent règlement est d'abroger le règlement
NUMÉRO 209-2014.

ARTICLE 3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ SÉANCE TENANTE, ce 4^e jour de juin 2018.

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger
Directrice générale
& Secrétaire trésorière

**RÉSOLUTION 161-2018 EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

ATTENDU QUE : Madame Catherine Ross a démissionné de son poste de directrice générale en conséquence, il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de madame Julie D'Astous et adopté à l'unanimité de réembaucher madame Christiane Berger au poste de directrice générale/ secrétaire-trésorière.

*****UN APPEL D'OFFRE** pour le poste de secrétaire-trésorière adjointe sera publié dans le journal municipal.

RÉSOLUTION 162-2018 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, il est proposé par madame Brigitte Chapados, appuyé par monsieur Fernand Caron et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste. **(13,071.22\$)**

RÉSOLUTION 163-2018 PAIEMENT DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement de la moitié de la facture pour les services de la SQ au montant de **17,821\$**.

RÉSOLUTION 164-2018 LOCATION DE TERRAIN POUR PANCARTE PUBLICITAIRE

ATTENDU QUE : la municipalité loue un terrain appartenant à madame Sylvette Lagacé pour afficher des encarts publicitaires au coin de la rue Nicolas-Rioux;

Il est proposé par madame Lorraine Michaud, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité de payer la location de ce terrain à madame Sylvette Lagacé **(150\$)**.

RÉSOLUTION 165-2018 MONTANT FORFAITAIRE POUR L'ENTRETIEN DU CIMETIÈRE ET DE LA COUR DE L'ÉGLISE

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité d'embaucher madame Odette Berger pour l'exécution des travaux d'entretien du cimetière et de la cour de l'église pour l'année 2018 et lui verser un montant forfaitaire de **1,700\$**.

RÉSOLUTION 166-2018 REDDITION TECQ

Il est proposé par madame Lorraine Michaud, appuyé par Monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité de payer la facture de Deloitte au montant de **785\$** en regard de la reddition de compte pour le programme TECQ.

RÉSOLUTION 167-2018 CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM

Il est proposé par madame Julie D'Astous appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'inscription du maire au congrès au coût de **780\$ excluant les taxes ainsi que l'hébergement et les frais de déplacements à Québec.**

RÉSOLUTION 168-2018 REDDITION RECYC-QUÉBEC

Il est proposé par madame Lorraine Michaud, appuyé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité de payer la facture de Deloitte au montant de **785\$** en regard de la reddition de compte pour la compensation de la collecte sélective de Recyc-Québec.

RÉSOLUTION 169-2018 CABINE TÉLÉPHONIQUE

Il est proposé par madame Lorraine Michaud, appuyé par madame Brigitte Chapados et résolu unanimement de verser **20\$** annuellement, à Dépanneur Général pour les frais d'électricité en rapport avec l'installation d'une cabine téléphonique.

RÉSOLUTION 170-2018 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 243-2-2018

RÈGLEMENT 243-2-2018

Règlement numéro 243-2-2018 visant à modifier le règlement de zonage numéro 193-2012 modifié par le règlement numéro 212-2015 de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière

CONSIDÉRANT QUE : la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L.R.Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE : le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement de zonage afin de favoriser la création d'une nouvelle zone mixte à l'intérieur du périmètre urbain;

Considérant que le conseil municipal juge opportun de modifier le plan de zonage afin de permettre la création d'une zone mixte par **l'inclusion** des lots 4147312, 4147314, 5370791 du cadastre du Québec, situés au sud de la rue Gagnon;

CONSIDÉRANT QU' : un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 avril 2018 par madame Brigitte Chapados;

CONSIDÉRANT QU' : un premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil du 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU' : une assemblée publique aux fins de consultation s'est tenue le 7 mai 2018;

CONSIDÉRANT QU' : un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 7 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE : le projet de règlement contient au moins une disposition susceptible d'approbation référendaire et que

l'ouverture du registre pour fins de signature sera disponible le 14 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité que le Conseil Municipal de Saint-Eugène-de-Ladrière ordonne et statue, par le présent règlement, ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. BUT DU RÈGLEMENT

Le but du présent règlement est de favoriser la création d'une nouvelle zone mixte à l'intérieur du périmètre urbain;

ARTICLE 3. IDENTIFICATION DES ZONES

Les plans intitulés « Plan de zonage - Feuillet 1/2 » et « Plan de zonage - Feuillet 2/2 » sont modifiés. La modification consiste à modifier l'identification des zones de manière à rétablir la formule « numéro de zone (tiret) dominante »

Le plan « Plan de zonage (feuillet 1/2) » incluant les modifications proposées est présenté à l'annexe « A » du présent règlement.

ARTICLE 4. NOUVELLE ZONE MIXTE

Le plan intitulé « Plan de zonage - Feuillet 2/2 » relatif au périmètre d'urbanisation » est modifié. Les modifications consistent à :

- 1° Créer une nouvelle zone 128-M correspondant aux lots 4 147 312, 4 147 314 et 5 370 791 du cadastre du Québec ($\approx 12\,729\text{ m}^2$) ;
- 2° Retirer de la zone 119-R, une partie du lot 4 147 312 correspondant à la création de la zone 128-M décrit au paragraphe 1°;
- 3° Retirer de la zone 120-I, les lots 4 147 314 et 5 370 791 ainsi qu'une partie du lot 4 147 312 correspondant à la création de la zone 128-M décrit au paragraphe 2°.

Le plan « Plan de zonage (feuillet 2/2) » incluant les modifications proposées est présenté à l'annexe « B » du présent règlement.

La grille de spécifications pour la nouvelle zone 128-M incluant les modifications proposées est présentée à l'annexe « C » du présent règlement.

ARTICLE 5. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ SÉANCE TENANTE, ce 4^e jour de juin 2018.

Gilbert Pigeon

Christiane Berger
Directrice générale
& Secrétaire trésorière

RÉSOLUTION 171-2018 REPRÉSENTANT LORS DE LA VENTE D'IMMEUBLES

Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité de nommer madame Lorraine Michaud, conseillère au siège no.3, représentante à la vente aux enchères des immeubles pour non-paiement de taxe.

RÉSOLUTION 172-2018 SUBVENTION À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT QUE : le programme incitatif à l'établissement de nouveaux résidents lancé par la Corporation de développement de Saint-Eugène-de-Ladrière est toujours actif;

CONSIDÉRANT QUE : le suivi de ce programme est effectué en collaboration avec la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' : un rapport citant les noms de propriétaires et indiquant les montants à verser à chacun est soumis;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Lorraine Michaud, appuyé par Brigitte Chapados et résolu à l'unanimité d'accorder une subvention à la Corporation de développement de Saint-Eugène-de-Ladrière, au montant de **4 617,34 \$**

RÉSOLUTION 173-2018 FORMATION SUR LES OBLIGATIONS DES PROPRIÉTAIRES DE VÉHICULE (4500 KG ET PLUS)

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité de nommer madame Christiane Berger, directrice-générale, et monsieur Germain Therriault, directeur des travaux publics, d'assister à la formation qui aura lieu à Rimouski. Le conseil consent à payer la formation au coût de 85\$ par personne, excluant les taxes, ainsi que les frais de déplacement.

RÉSOLUTION 174-2018 ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE

Il est proposé par madame Brigitte Chapados, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité de verser la contribution annuelle de **160\$** pour les services offerts dans l'entente avec la Croix-Rouge.

RÉSOLUTION 175-2018 SUBVENTION À ÉVÉNEMENT VENTURI

IL est proposé par madame Lorraine Michaud, appuyé par madame Brigitte Chapados et résolu à l'unanimité de verser une subvention de **1 500\$** à événement Venturi pour des programmes de 4 séries de pilotes de courses de l'extérieur.

RÉSOLUTION 176-2018 ENTENTE TRIPARTITE DE SUPPLÉMENT AU LOYER ACCÉLOGIS - ENTENTE 6947

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'Office municipal d'habitation de Rimouski à poursuivre sa gestion de l'entente 6947 du programme de supplément du loyer pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023 et de s'engager à défrayer dix pour cent (10%) des coûts de subvention et de gestion du supplément au loyer et tout coût additionnel non accepté par la Société et inhérent au non-respect des conditions de l'entente. Cette résolution concerne l'annexe du programme AccèsLogis - volet 1 pour la programmation 2011 (3 unités)

RÉSOLUTION 177-2018 FAUCHAGE DES CHEMINS

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par madame

Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le fauchage des accotements des chemins municipaux par la ferme Masika inc. de Saint-Mathieu et demande de procéder avant fin juin.

RÉSOLUTION 178-2018

Il est proposé par monsieur Deave D'Astous, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité d'engager monsieur Sylvain Caron pour l'entretien des rocailles et fleurs pour un montant forfaitaire de **1 000\$**

***** AVIS DE VACANCE POUR LE SIÈGE NUMÉRO 2**

Par lettre, madame Brigitte Chapados informe le conseil de sa démission comme conseillère au siège numéro 2.

RÉSOLUTION 179-2018 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par madame Brigitte Chapados, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité à 22h.

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger
Dir.gén.& sec.-trés